

Collectif de soutien au Parc Naturel Régional Sud Berry

Lettre Ouverte à l'attention des :
Maires des communes, des Membres des Conseils
municipaux, des délégués aux deux Pays et des Présidents des
communautés de communes du périmètre d'étude du projet
de Parc Naturel Régional sud Berry

Mesdames les Élués, Messieurs les Élus,

Le Parc naturel régional Sud Berry est une chance pour notre territoire, ne la laissez pas passer.

Le Président du Pays de la Châtre en Berry a demandé aux communes de ce territoire de se prononcer contre la poursuite du projet de Parc naturel régional dans le Sud Berry. Certaines d'entre elles ont pris des délibérations dans ce sens.

Pourquoi une telle hâte ?

Les 52 associations et les 25 personnalités du Cher et de l'Indre qui soutiennent la création du Parc naturel régional Sud Berry, ne comprennent pas ces décisions prises sans information de la population ni sollicitation de son avis.

Depuis le lancement du projet de PNR, en 2018, par les Pays de La Châtre en Berry et du Berry Saint-Amandois plusieurs étapes ont été franchies avec succès. La prochaine concerne l'élaboration d'une charte rassemblant les priorités d'activités et les programmes d'actions qui seront menés dans le futur parc.

Cette Charte sera élaborée par les élus et des personnes qualifiées, en concertation avec toutes les parties prenantes pour lever les incertitudes, préciser les objectifs, rationaliser les dépenses, simplifier les niveaux de décision.

Ce n'est qu'à l'issue de ce processus, que les communes devront décider d'adhérer ou non au Parc naturel régional. Ce vote des communes n'interviendrait donc que dans deux ou trois ans. Ce sont les communes qui prendront la décision à ce moment-là et elles seules auront le dernier mot.

Un Parc naturel régional (PNR) est un outil porteur d'avenir et d'espoir au service des citoyens. Ce n'est pas une couche supplémentaire qui se rajoute au « mille-feuille administratif », ni un gouffre financier pour les communes. Certains redoutent un « machin » de plus. Si c'était le cas, comment expliquer la création en 2024 du PNR Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude qui se rajoute aux 58 existants, si ce n'est devant les succès observés ? Comment expliquer également la demande de 10 communes du Boischaut-sud d'intégrer le PNR Brenne en 2025 ?

Les Parcs naturels régionaux permettent de mener des projets innovants, mobilisateurs, créateurs d'emplois qui rendent attractifs les territoires. Le Sud Berry manque cruellement d'attractivité pour attirer médecins, ingénieurs, entrepreneurs ou pour maintenir des professions qui enrichissent les territoires.

Un label PNR est une chance, en particulier pour l'agriculture, qu'il faut saisir.

Les membres du Collectif demandent solennellement aux élués/élus du territoire de poursuivre le processus en cours et de se prononcer dans ce sens lors d'un prochain Conseil municipal.

Afin de contribuer à clarifier le débat sur ce qu'est un Parc naturel régional, le Collectif organise des rencontres publiques ouvertes à toutes et tous, élus et citoyens.

La première rencontre se tiendra le 23 février à Neuvy-Saint-Sépulchre, les suivantes se tiendront à La Châtre, à Lignières et ailleurs... Des représentants de PNR existants sont invités à témoigner.

Le Collectif de soutien au PNR Sud Berry

Contact : collectifsoutienpnrsudberry@gmail.com

Facebook : Collectif citoyen de soutien au projet de PNR Sud-Berry

Instagram : collectifsoutienpnrsudberry

Le lundi 27 janvier 2025,